

Conseil métropolitain du 11 octobre

La Métropole Européenne de Lille adopte la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution

Comme il s'y était engagé le 28 juin dernier, Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille a présenté vendredi 11 octobre 2019 une délibération instituant la gratuité des transports publics en cas de pics de pollution. Cette proposition a été adoptée à plus de 98% par les conseillers métropolitains.

« C'est un engagement fort de notre métropole en faveur de la lutte contre la pollution de l'air. Je m'y étais engagé, le Conseil Métropolitain l'a voté : les transports en commun seront gratuits lors des pics de pollution. C'est ce que les métropolitains attendaient à juste titre », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Une mesure forte qui poursuit deux objectifs principaux : réduire la pollution de l'air respiré par les métropolitains, et contribuer à changer les comportements. Privilégier les transports en commun à la voiture est une des solutions pour lutter contre cette pollution.

Car entre 2012 et 2018, le trafic automobile de la Métropole Européenne de Lille a augmenté de 13,4%. Le secteur des transports ressort comme l'un des principaux émetteurs de polluants atmosphériques, avec environ 20% d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Les émissions de particules participent en effet majoritairement à la dégradation des indices de la qualité de l'air et à la récurrence des épisodes de pollution.

Concrètement la mesure adoptée ce vendredi va considérablement simplifier l'accès aux transports publics en autorisant le **libre accès aux bus, métro et tramways en cas de déclenchement de la circulation différenciée par le Préfet.**

En outre, les élus métropolitains étudieront d'ici la fin de l'année les conditions techniques permettant l'élargissement de ce dispositif aux V'Lille.

Enfin, la MEL saisira la Région Hauts-de-France pour permettre des convergences opérationnelles entre les dispositifs de gratuité annoncés pour les TER et le réseau ilévia.

Cette mesure sera effective à compter du 1^{er} janvier 2020, dès le déclenchement d'une journée de circulation différenciée. Elle intègre une politique de mobilité et d'accessibilité plus large qui vise à favoriser le changement de comportement : développement des aires de covoiturage, déploiement de bornes pour véhicules électriques, plan vélo, création de Parking Relais, etc.

A propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](http://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contact presse

Emilie Green-Leduc
eleduc@lillemetropole.fr
03 20 21 26 60